



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

**EXTRAIT**  
**DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 JUIN 2024**

**Le vendredi 28 juin 2024 à 18h00,**  
**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Morgan MILANO – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Florent REYNAUD – Cyrille LEJA – Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI

**Pouvoirs :** Caroline FRANCA à Myriam PASTORELLI– Sébastien VASSALLO à Dominique DALMASSO– Marguerite CARBONI à Françoise VADA – Lucie MOULIN à Jean-Charles QUERCIA – Olivier GIACOMETTI à Marilène DALMASSO – Julie CLAUDAUD à Elise FERRARI

**Absents excusés :** Maryse CASTELLANI – Cédric BERGALLO

| <b>Membres du conseil municipal</b> |                 |                     |                |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| <b>En exercice</b>                  | <b>Présents</b> | <b>Procurations</b> | <b>Absents</b> |
| <b>19</b>                           | <b>11</b>       | <b>6</b>            | <b>2</b>       |

**Mme Myriam PASTORELLI** été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024\_66**

**Objet : 02 – 7.5.1 – ELABORATION D’UN PLAN GUIDE POUR LE  
SECTEUR GARE DE SAINT DALMAS**

Les secteurs gares présentent des enjeux en matière d’aménagement, de revitalisation du territoire et de résilience foncière, ce qui est le cas pour le secteur gare de Saint Dalmas de Tende. Les bâtiments présents sont des bâtisses monumentales construites dans les années 1920. Elles présentent une architecture remarquable et historique forte dans ce milieu de montagne.

Le secteur gare de Saint Dalmas de Tende est constitué d’un foncier vacant avec une topographie plane de 8Ha de friches à réaménager (hall ferroviaires, pavillons de tailles variables de 90m<sup>2</sup> à 3

200m<sup>2</sup>...). Il s'agit d'un secteur présentant des opportunités foncières constructible rare à l'échelle des Alpes-Maritimes dans un contexte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Les études d'opportunité et de faisabilité pour la requalification des friches ferroviaires (Gare de ST Dalmas de Tende) s'inscrivent dans le cadre du Contrat Régional Nos Territoires d'Abord (2023-2027), et dans l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) régional portant sur « l'identification et la reconversion des friches » initié par la Région Sud. La CARF et la commune de Tende souhaitent lancer des études d'opportunité et de faisabilité du secteur gare de Saint Dalmas de Tende en deux temps :

- Temps 1 (Maitrise d'ouvrage communale) : une étude programmatique visant à approfondir les orientations d'aménagement du secteur gare de St Dalmas de Tende (en lien avec les résultats de l'atelier « flash ») ;
- Temps 2 (Maitrise d'ouvrage CARF) : Etudes techniques (diagnostic géotechnique et de pollution des sols...).

Ces études prendront en considération :

- L'étude plan guide du centre bourg de Tende cadre du dispositif PVD. Un soin particulier sera apporté dans l'orientation de ces études qui seront menées afin que l'aménagement de ce secteur soit cohérent et non concurrentiel.
- Le Plan Climat Air Energie de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : études en adéquation avec l'objectif de « Sobriété foncière » visant au confortement des centralités, au renouvellement urbain et au recyclage de friches.

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation des deux études suivant sur une durée d'exécution de 24 mois :

- Démarrage S2 2024,
- Date de fin S2 2026.

Considérant que dans ce cadre le site retenu peut bénéficier d'un financement indiqué dans l'AMI « l'identification et la reconversion des friches » de la Région SUD, et que le plan de financement prévisionnel, pour la partie maitrise d'ouvrage communale, pourrait s'établir

- 1.1 Plan de financement prévisionnel étude de programmation (MOA-commune) - estimation 59 000 € :

| Co-financeurs du projet                  | %           | Montant HT         |
|--|-------------|--------------------|
| Banque des Territoires (Subventions PVD) | 40%         | 23 6000,00 €       |
| Région (AMI Friches)                     | 40%         | 23 600,00 €        |
| Reste à charge MOA (Tende)               | 20%         | 11 800,00 €        |
| <b>Total</b>                             | <b>100%</b> | <b>59 000,00 €</b> |

**Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- D'approuver le lancement d'une étude de programmation concertée pour le secteur gare

de Saint Dalmas pour un montant estimé de 59.000 € HT dont les crédits seront inscrits en section d'investissement du budget principal de la Commune

- D'approuver le plan de financement tel que décrit ci-dessus
- D'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions prévues au plan de financement
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.*

*Pour extrait conforme*

*Le Maire*

*Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :